

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 31 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, José MARTINS, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Michelle BOUCHON) Naïma FERROUDJI (pouvoir à Danièle GARCIA), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc Le Meur), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOU), Yassin LAMAOU (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 30

représentés : 9

absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publié le : CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 AVRIL 2022
11 AVR. 2022
Présents : 30 DELIBERATION N° : 14535
Représentés : 9
Absents : DGA DE SECTEUR : JEAN-FRANCOIS VERDAGUER

SERVICE : FINANCES

AFFAIRE SUIVIE PAR : BETTINA VIRION

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION
ILE-DE-FRANCE
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE
RAPPORT D'UTILISATION 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU que la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a créé la Dotation de Solidarité Urbaine (*DSU*) et le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2334-19 qui stipule qu'un rapport annuel retraçant l'utilisation de ces dotations doit faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal, au plus tard avant la fin du 2^{ème} trimestre qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la dotation a été versée,

VU l'arrêté N° IDF 2021-06-08-00016 du 23 juin 2021 décidant du versement pour l'exercice 2021 à la commune de Sainte Geneviève des Bois d'une dotation prélevée sur le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (*FSRIF*),

VU la fiche de notification décidant du versement pour l'exercice 2021 à la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois d'une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (*DSU*),

CONSIDERANT l'objectif du FSRIF et de la DSU de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources suffisantes,

CONSIDERANT qu'en 2021, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a bénéficié des sommes suivantes :

- 748 194 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- 935 727 € au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France

CONSIDERANT que ces recettes ont permis à la Ville de poursuivre sa politique de développement social et urbain,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE des actions réalisées et des aménagements entrepris au titre du développement social et de l'amélioration des conditions de vie des habitants, au cours de l'exercice 2021 dans le cadre de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, telles que présentées ci-après :

Actions réalisées dans le cadre de l'attribution du FSRIF :

- *Prise en charge de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale* lui permettant de mener les actions de solidarité auprès des personnes âgées, handicapées et des personnes fragiles à hauteur de **1 000 000.00 €**,

Actions réalisées dans le cadre de l'attribution de la DSU :

- *Financement des équipements suivants :*

DOMAINE D'INTERVENTION	DEPENSES TTC	RECETTES
Enfance <u>Travaux Club Juniors de la Bergerie</u>	5 629,44 €	
Reste à charge de la Commune	5 629,44 €	
Espaces verts <u>Plantations</u>	4 121,18 €	
Reste à charge de la Commune	4 121,18 €	
Le service des espaces verts assure la gestion de ses espaces avec une attention particulière.		
Sports <u>Réhabilitation gymnases</u>	897 793,15 €	
- Subvention du Conseil Départemental		420 842,00 €
Reste à charge de la Commune	476 951,15 €	

Sécurité		
<u>Mise en place de la vidéo surveillance</u>	229 293,60 €	
Subvention de l'Etat		150 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental		50 000,00 €
Reste à charge de la Commune	29 293,60 €	
Education		
<u>Sécurisation des écoles</u>	331 684,04 €	
Reste à charge de la Commune	331 684,04 €	

La pratique des activités physiques et sportives ainsi que l'éducation sont des enjeux importants dans les quartiers prioritaires.

La qualité des équipements, le soutien aux clubs et associations sportives de proximité (897 793,15 €) sont donc une priorité de la ville.

Pour extrait conforme.


Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



